

UNION EUROPÉENNE



**Comité des Régions**

Bruxelles, le 10 janvier 2011

**127<sup>e</sup> RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DES RÉGIONS**

**- 26 JANVIER 2011 -**

**POINT 6  
CONSTITUTION DE LA PLATE-FORME DES GROUPEMENTS EUROPÉENS  
DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT)**

*Soumis par le Secrétaire général*

**POUR DÉCISION**

**NOTE AUX MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ DES RÉGIONS**

**127<sup>e</sup> RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DES RÉGIONS**

**- 26 janvier 2011 -**

**Point 6**

**Constitution de la plate-forme des groupements européens de coopération territoriale (GECT)**

Le Comité des régions va constituer la plate-forme des groupements européens de coopération territoriale (GECT).

Cette plate-forme des GECT intégrera les représentants politiques et techniques de tous les GECT existants, des GECT en cours de constitution ainsi que les membres du groupe d'experts territoriaux. Les associations et d'autres experts et acteurs concernés sont invités à participer.

**Mission**

La plate-forme des GECT aura la mission suivante:

- a) Suivre l'adoption et la mise en application des dispositions relatives au GECT à l'échelon de l'UE et au niveau national;
- b) Faciliter l'échange des expériences concernant la création des GECT au niveau territorial et de partager la connaissance des meilleures pratiques s'y rapportant;
- c) Promouvoir le GECT en tant qu'instrument de cohésion territoriale et conférer une visibilité aux GECT existants, notamment dans les institutions de l'UE, et dans les administrations nationales et infranationales;
- d) Améliorer la communication quant aux possibilités et aux défis relatifs au GECT au niveau territorial;
- e) Déterminer l'utilisation possible du GECT en tant qu'outil de développement territorial porteur de cohésion;
- f) Étayer les travaux consultatifs du CdR en fournissant des informations concrètes sur la gouvernance à multiniveaux et sur les aspects transfrontaliers de la législation et des politiques de l'UE.

**Composition:**

Cette plate-forme des GECT comportera les représentants politiques et techniques de tous les GECT existants, des GECT en cours de constitution, les membres du groupe d'experts territoriaux, des associations et d'autres parties prenantes.

## **Gouvernance**

- a) Les GECT existants et les membres actifs du groupe d'experts territoriaux auront automatiquement le droit d'être partenaires de la plate-forme. Le CdR invitera les GECT en cours de constitution, ainsi que, sur la base d'un choix ciblé, certains experts et acteurs concernés (tels que INTERACT et des associations).
- b) Le président de la commission COTER fera fonction de coordonnateur politique de la plate-forme des GECT et rendra régulièrement compte à la commission COTER et au Bureau.
- c) L'administration ordinaire de la plate-forme des GECT sera assurée par le CdR.

## **Soutien en ligne**

Le CdR fournira un soutien en ligne à la plate-forme. Ainsi, au cours des prochains mois, le portail Internet consacré au GECT sera remanié et de nouvelles sections y seront créées pour le rendre plus interactif, afin d'élaborer une véritable plateforme consultative commune, et pour soutenir la plate-forme.

- Une plateforme consultative commune (forum Internet) permettra aux représentants des GECT existants et en cours de préparation, aux experts en matière de GECT ainsi qu'aux parties prenantes de procéder à des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.
- Chaque GECT sera doté d'un microsite Internet<sup>1</sup> où il pourra mettre en ligne, notamment, des informations le concernant.

## **Budget**

Le fonctionnement de la plate-forme n'occasionnera aucune dépense supplémentaire par rapport à celles déjà prévues dans les budgets 2011 et 2012 pour les activités ordinaires du CdR relatives au GECT.

## **PROPOSITION**

**Les membres du Bureau sont invités à adopter le présent document.**

\*

\* \*


---

<sup>1</sup> Microsites disponibles à l'adresse suivante: <http://portal.cor.europa.eu/egtc/en-US/Projects/Pages/welcome.aspx>.

ANNEXE **Résumé des activités du CdR relatives aux dispositions arrêtées par le Bureau<sup>2</sup> en 2006**

Date	Étapes	Acteurs principaux	Exemples d'initiatives du CdR	Mise en œuvre
1 <sup>er</sup> août 2006 – 31 juillet 2007 (période sera vraisemblablement étendue dans certains États membres)	Période transitoire. Adoption des dispositions nationales législatives/administratives.  Lancement d'initiatives politiques et techniques afin de créer des GECT dans les territoires	États membres Commission Collectivités locales et régionales, dans certains cas seulement  Collectivités locales et régionales	– Publication et diffusion de <u>l'étude et de la brochure du CdR sur le GECT</u> auprès des institutions de l'UE et des institutions nationales et territoriales. – Organisation d'une grande <u>conférence</u> / séminaire sur le GECT. – Création d'un <u>groupe d'experts territorial</u> afin de contrôler l'adoption des dispositions législatives/administratives au niveau national et de procéder à des échanges d'expériences sur la progression des initiatives politiques et techniques pour la création de GECT au niveau territorial. L'expertise sera fournie par les collectivités locales et régionales, sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt. – Proposition à la Commission, au Parlement européen et aux États membres pour la constitution d'un <u>groupe de contact GECT</u> . – Plan de création d'un futur " <u>Registre</u> " du GECT et d'une page dédiée sur le site internet du CdR.	Études publiées en 2007, 2008 et 2010 (voir plus bas) et brochure " <i>GECT – Les réponses à 10 questions</i> " publiée en 2009. Table ronde du CdR et séminaire COTER en 2007. Mise en place du groupe d'experts en 2007 Conférence interinstitutionnelle en 2008. Portail GECT en fonctionnement depuis 2007.
À partir du 1 <sup>er</sup> août 2007 – (au plus tôt)	Application complète du Règlement.  Début de la création et de l'enregistrement de GECT.	États membres Commission Collectivités locales et régionales Autres acteurs GECT CdR	– Élaboration par la commission COTER <u>d'un rapport (ou d'un avis d'initiative) sur la période de transition du GECT</u> . – Lancement d'une <u>étude, basée sur des enquêtes, sur les cadres nationaux</u> de mise en œuvre des GECT. – Extension et consolidation du <u>groupe d'experts territorial</u> . – <u>Soutien issu des études, de l'analyse politique et du travail mené avec les associations</u> : enquêtes, analyses des cadres institutionnels et des accords de coopération, recueil d'études de cas pilotes, inventaire des applications thématiques, diffusion de bonnes pratiques, organisation de	Avis d'initiative " <i>Le GECT: un nouvel élan pour la coopération territoriale en Europe</i> " adopté en 2008 Rapporteur: M <sup>me</sup> Mercedes BRESSO (PSE/IT) Réf. CdR 308/2007. Étude " <i>Le groupement européen de coopération territoriale</i> ", publiée en 2007. Étude " <i>Le groupement européen de coopération territoriale (GECT): état des lieux et perspectives</i> " publiée en

<sup>2</sup> 97<sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité des régions, 5 décembre 2006, pt 7. Réf. CdR 322/2006.

		 <p style="text-align: center;"><b>Réexamen du cadre financier de l'UE 2008/09</b></p>	<p>séminaires/conférences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Test pilote, création et gestion du "Registre" du GECT.</u> Mise en place de service d'information à valeur ajoutée provenant d'études, d'analyses politiques et de mises en réseau.</li> <li>- Élaboration par la commission COTER, à intervalles réguliers, de <u>rappports</u> sur le développement de la coopération territoriale et les GECT.</li> <li>- <u>Construction et mise en réseau des GECT:</u> création d'un réseau des GECT, tenue d'une conférence annuelle sur la progression de la coopération territoriale et les GECT.</li> <li>- <u>Création d'un Forum sur la coopération territoriale dans l'UE.</u> Autres acteurs (à développer ultérieurement).</li> </ul>	<p>2008</p> <p>Étude: "<i>Mise en œuvre des GECT sur le terrain: valeur ajoutée et solutions aux problèmes</i>" publiée en 2010.</p> <p>Deux réunions du groupe d'experts territorial en 2008.</p> <p>Séminaires des OPEN DAYS sur le GECT en 2007, 2008, 2009 et 2010. Stand et brochure thématiques sur le GECT en 2010.</p> <p>Sommet sur le GECT organisé conjointement par le CdR et par la présidence espagnole du Conseil de l'UE en mai 2010.</p> <p>Rapports annuels à la commission COTER en 2007, 2008, 2009 et 2010.</p> <p>Note au dossier sur la dimension transfrontalière intégrée aux travaux consultatifs du CdR (actuellement en cours de préparation)</p>
<p>D'ici au 1<sup>er</sup> août 2011</p>	<p>Rapport de la CE et, le cas échéant, révision du Règlement GECT</p>	<p>CdR Commission PE /Conseil GECT existants</p>	<p>- D'ici 2009/2010, <u>rapport détaillé sur la coopération territoriale et la mise en œuvre du GECT.</u></p>	<p>Consultation sur le GECT menée conjointement par le CdR, le trio présidentiel (ES-BE-HU), la Commission européenne et Interact, lancée en mai 2010.</p> <p>Réunion des parties concernées par le GECT en juillet 2010.</p> <p>Avis d'initiative "<i>Nouvelles perspectives pour la révision du règlement GECT</i>", adoption prévue en janvier 2011. Rapporteur: M. NÚÑEZ FEIJÓO (ES/PPE) Réf. CdR 100/2010.</p>
<p>1<sup>er</sup> janvier 2014</p>	<p>Nouvelle période de programmation</p>		<p><b>Résultat attendu: consolidation de la cohésion territoriale et de la coopération territoriale dans le cadre des Fonds structurels et des autres politiques de l'UE.</b></p>	